

Construire son projet bâtiment

Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Analyser l'existant et vos besoins
- > Proposer des conseils neutres adaptés à vos objectifs
- > Appui d'un technicien spécialisé

Vous souhaitez :

- > Définir votre projet bâtiment en cohérence avec votre système d'exploitation en cours et à venir

Construire son projet bâtiment



DIAGNOSTIQUER

- Ecoute des besoins
- Problématique de l'exploitation



EVALUER

- La capacité du bâtiment et prendre en compte sa future évolution
- Nécessité de construire à neuf



CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Analyse, conception et étude du projet :**
 - Descriptif du projet en lien avec le système d'exploitation en cours et à venir
 - Chiffrage du projet
 - Calcul des capacités de stockage des effluents
 - Réalisation des plans (définir le projet, pouvoir réaliser des devis au plus comparatif...)

Les avantages de la prestation

- Expertise
- Possibilité de visiter des réalisations sur le département
- Améliorer les conditions de travail
- Mise en conformité des bâtiments
- Améliorer et faciliter les pratiques d'élevage et le bien-être animal
- Neutralité du conseil

INFOS PRATIQUES

Lieu

Sur exploitation

Tarifs

A partir de 600 € HT (selon le temps passé)

Documents remis

Dossier d'avant-projet :

- Capacités de stockage
- Conseil technique
- Plan du projet
- Chiffrage du projet
- Documents techniques

Délai

2 visites minimum

Public

Éleveurs ardennais

VOTRE INTERLOCUTEUR



Maxime TAMINE

Conseiller

07 76 11 75 23

m.tamine@ardennes.chambagri.fr

